

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 31 (2007)

Artikel: Nécessaire solidarité
Autor: Grimm, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064498>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nécessaire solidarité

tion des projets de construction. Cela réjouit aussi l'ASPRUJ, confinée actuellement dans le rôle peu enviable du perpétuel opposant, comme il est dit ci-contre.

Les bâtiments patrimoniaux bien rénovés et entretenus font la fierté des habitants de ce pays. Ils contribuent au maintien de l'identité et, bien conçus, peuvent offrir des espaces de vie plus prospères, sur le plan social, que certaines zones du «chacun pour soi».

Les Jurassiens auront tout loisir de prendre connaissance de ce programme, dont la base légale sera mise en consultation publique prochainement, puis soumis au Parlement au début de l'année 2008.

Nous sommes sûrs que ce projet saura retenir l'attention. Il est logique et intelligent. Et d'une nécessité évidente.

Monique Lopinat-Rebetez
Rédactrice responsable de *L'Hôtel*

¹ Propos de Hans Furer, Bâlois aux ascendances jurassiennes, responsable cantonal de l'association suisse des propriétaires de demeures historiques Domus Antiqua, et propriétaire – avec son frère – du prieuré de Grandgourt.

Du côté des instances politiques de ce pays, il souffle un vent contraire aux associations de défense du patrimoine, bâti ou non. On cherche à rogner leurs droits, sous prétexte qu'elles freinent, voire empêchent le développement économique. On les ravale au rang d'éternels opposants. Les lois et les règlements sur l'environnement sont en général bien faits, mais les pouvoirs publics n'ont souvent pas la volonté réelle de les appliquer. Le rôle des associations est alors de veiller à leur respect.

L'ASPRUJ consacre l'essentiel de son activité à l'examen et au suivi des projets de construction. Elle mène cette action en étroite collaboration avec la section Jura de Patrimoine suisse. C'est nouveau. Les deux associations avaient l'habitude de mener leurs affaires chacune dans leur sphère particulière. Cette collaboration pourrait faire école. Intensifier les échanges, instaurer une certaine synergie entre associations, cela pourrait grandement augmenter leur efficacité et leur audience auprès du public comme auprès des autorités politiques.

Pour l'ASPRUJ, cette collaboration pourrait s'étendre et s'organiser avec

la section Jura bernois de Patrimoine suisse. Rappelons que les statuts de l'ASPRUJ prévoient qu'elle peut agir dans les six districts francophones du Jura.

Et l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises (ASPAM)? Elle vise les mêmes buts que notre association, dans un environnement patrimonial très semblable, et la collaboration n'est pas – encore – établie! Cela procéderait-il d'un certain esprit de clocher qui imprègne encore les mentalités?

L'émiettement des énergies et l'individualisme ne profitent qu'à ceux qui rêvent de transformer nos associations en d'inoffensives amicales du patrimoine.

Alors, réagissons, serrons-nous les coudes. Il ne tient qu'à nous que les choses changent.

Pierre Grimm
Président de l'ASPRUJ

Vac

E

roi
par
tur
C'e
de
d'e
qu
rar
sie
vir
da
ins